



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2021

### Etaient présents (21)

Daniel BUCHWALDER,  
Françoise PAICHEUR,  
Jean-Marc ROBERT,  
Mathieu GAGLIARDI,  
Laurence DI VANNI,  
Jean FORESTI,  
Catherine JACQUOT,  
Nicolas PIERGUIDI,  
Jean-Claude PERROT,  
Madeleine MAUFFREY,  
Patrick LIEGEART,  
Christine GUEY,  
Jean-Luc MIESKE,  
Lysiane MABIRE,  
Romuald GADET,  
Sophie MOREL,  
Clément GIRARD,  
Laetitia LIEGEART,  
Denis TISSERAND,  
Sergio BEE,  
Sylvie WERNY.

### Etaient excusés ayant donné procuration (8)

Maryline CHALOT a donné  
procuration à Françoise  
PAICHEUR,  
Alain KMOCH a donné  
procuration à Christine  
GUEY,  
Magali MEINIER a donné  
procuration à Catherine  
JACQUOT,  
Brigitte ALZINGRE a donné  
procuration à Laurence DI  
VANNI,  
Léa LEMOINE a donné  
procuration à Jean  
FORESTI,  
Eric LANUSSE CAZALE a  
donné procuration à Nicolas  
PIERGUIDI,  
Christian TOITOT a donné  
procuration à Denis  
TISSERAND,  
Sophie GEHIN a donné  
procuration à Sergio BEE.

### Assistaient à la séance

Samuel BUHLER  
Directeur Général des  
Services  
Kayhan ALDIRMAZ  
Secrétariat de l'Assemblée

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

**M. BUCHWALDER** effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

**Françoise PAICHEUR** est désignée **Secrétaire de Séance**.

### QUESTIONS ORALES

Trois questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire

**M. TISSERAND :**

**1/ A propos des comptes rendus des commissions.**

**2/ Demande relative à la mise en place d'un groupe de travail concernant les bâtiments du Vieux Seloncourt et du périscolaire.**

**M. BEE :**

**3/ Question sur le devenir du bâtiment de l'école Louise Michel.**

## **INFORMATIONS**

- La délibération relative au 103<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France – Mandat spécial accordé aux élus congressistes a été déposée sur table aux membres du Conseil Municipal.

### **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2021.

### **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **2 - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier son article 1er disposant de la possibilité pour les communes et les EPCI de se doter d'un pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en vue d'élaborer un pacte de gouvernance,

Vu la transmission faite le 31 août 2021 par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération du projet de pacte de gouvernance,

La loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres
- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes.
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021.

Monsieur le maire indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Il ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

**M. TISSERAND** dit que le document concernant le Pacte de gouvernance n'apporte pas grand-chose. Il est contesté par le groupe d'opposition de Pays de Montbéliard Agglomération car celui-ci n'ouvre pas suffisamment le débat démocratique.

**M. BUCHWALDER** dit que PMA a envoyé un courrier aux maires pour leur demander la décision qui a été prise par leur conseil municipal respectif. Pour PMA, un certain nombre des propositions du groupe d'opposition n'ont pas été retenues. Il dit que la participation des élus municipaux dans les commissions thématiques est intéressante, M. Clément GIRARD en fait partie.

**M. TISSERAND** indique que M. Serge BEE fait également partie d'une commission thématique de PMA (Commission Politique de la Ville). Il dit que PMA s'assoit systématiquement sur les choix faits par les groupes de travail et le CODEV en prenant des décisions unilatérales. Par exemple, cela a été le cas concernant la question de l'eau et le choix de l'usine d'incinération.

**M. BUCHWALDER** dit que lorsqu'il faisait partie du groupe de travail concernant la négociation de la nouvelle DSP, chacun avait pu s'exprimer, cela avait été fait de manière régulière.

**M. TISSERAND** répond que le rapport du CODEV n'avait pas été pris en compte.

**M. BUCHWALDER** indique que le CODEV est un organe consultatif qui émet un avis. De plus, ce ne sont pas des élus qui y siègent.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération.

### **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

<b>3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021</b>
---------------------------------------

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021.

Monsieur le maire présente les principales évolutions par rapport au Budget Primitif résumées dans les tableaux qui suivent.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2021, a émis un favorable.

**Fonctionnement dépenses**

<b>Achats</b>					
60611 Eau					
60612 Electricité			-25 000	Ajusté au réalisé	
60614 Gaz			15 000	chauffage jusqu'au 30/6	
60622 Carburant					
60623 Alimentation jeunesse			1 000		
60631 Fournitures d'entretien			-7 000	COVID	
60632 Fournitures, petit équipement			-1 000	Jeunesse	
60636 Vêtements de travail			-1 500		
6065 Livres bibliothèque					
Autres					
	444 160	425 660	-18 500	0	
<b>Services extérieurs</b>					
611 Contrats et PS					
Restau scolaire					
Jeunesse/culture		-8 500			
Autres			-8 500	Activités non réalisées	
6135 Locations mobilières			-1 000	Culture, jeunesse	
61521 Entretien terrains					
61522 Entretien bâtiments					
Programmé					
Courant		22 300		Imprévu	
Régie					
Contrats					
61523 Entretien voiries		-300			
61524 Entretien bois forêts					
61551 Entretien matériel roulant		14 100		Pneus neige – Transfert – ss Trait.	
61558 Entretien autres biens mobiliers		3 000	39 100	Jeux	
6161 Assurances					
6182 Documentation					
6184 Formation					
6188 Autres frais divers Entrées			-5 000	Jeunesse	
6226 Honoraires					
6228 Rémunérations diverses					
6232 Fêtes cérémonies					
6236 Catalogues imprimés					
6237 Communications municipales					
6248 Transports divers			-3 000	Jeunesse	
6257 Réceptions			-3 500	Culture et divers	
6262 frais téléphone					
6288 Autres services extérieurs (Versements associations)					
Autres charges externes					
	726 355	744 455	18 100	0	
<b>Impôts taxes</b>					
63512 Taxes foncières					
6355 Taxes s/véhicules					
637 SACEM					
	16280	16 280	0		
<b>Charges personnel</b>					
<b>Personnel extérieur</b>					
CDG 25					
Artistes					
Stages		-1 650	-1 650		
<b>Personnel titulaire TC</b>					
Départs-disponibilité		-35 459			
Ateliers, Crèche					
Congé parental ½ traitement Variation d'horaires		-13 931			
Evolutions salariales		5 166			
Heures supplémentaires		4 139			
Autres		2 301	-37 784		
<b>Personnel non titulaire</b>					
Remplacements		36 883			
Crèche ateliers					
Intervenants		2 259			
Heures complémentaires		2 143			
Apprentis		11 568			
Autres		-424	52 429		
<b>Charges sociales</b>					
Ecart sur salaires		6 277			
Ecart taux		-2 667	3 610		
	3 065 745	3 082 350	16 605	0	Evolution CA 2020 2,83%
<b>Autres charges externes</b>					
6535 Formation élus			0	DIF	
65541 Organismes de regroupement					
65736 CCAS			5 000	Repas des anciens	
6574 Subventions associations					

	657 Subventions animations		438 511	443 511		<b>5 000</b>		
<b>Charges financières</b>								
66 Frais financiers	Intérêts				-6 000		Renégociation	
	ICNE							
	Autres frais financiers				0			
			89 872	83 872		<b>-6 000</b>		0 DM 35 419
<b>Charges exceptionnelles et dotations</b>								
67 Ravalements de façades					220			
	Autres charges exceptionnelles					<b>220</b>		0
			16 800	17 020				
<b>68 Dotations amortissements et provisions</b>						<b>0</b>		
			186 326	186 326				
73925 FPIC			85 746	40 453		<b>-45 293</b>		prise en charge ½ par PMA
CA 2020	4 739 694	<b>Total dépenses</b>	5 069 795	5 039 927	<b>-29 868</b>		Vs CA 2020	<b>6,33%</b>
	<i>hors cessions</i>			<i>-29 868</i>				
<b>Fonctionnement recettes</b>								
<b>Ventes, travaux P de S</b>								
7022 Coupes de bois					0			
7024 TVA sur coupes de bois								
7025 Affouage					0			
70311 Concessions cimetièrè et redevances funéraires					0			
70323 Redevance occupation domaine public/domaine public								
7062 Animations					-7 000			
7066 Restauration scolaire et périscolaire					-8 000			
	Crèche							
7083 Locations diverses								
70878 Ventes ouvrages								
			314 132	299 132		<b>-15 000</b>		0
721 Travaux en régie			86 118	86 118		<b>0</b>		RAS
<b>Impôts taxes</b>								
731 Contributions directes								Notifié pour BP
73211 AC PMA								
73212 DSC PMA					365			
7323 FNGIR-DCFTP								
7336 Autres impôts et taxes								
7351 Taxe / électricité								
7381 Droits de mutation								Réalisé au 30/9 137 pour 150k€
			4 146 009	4 146 374		<b>365</b>		
<b>Péréquations</b>								
74832 Fonds départemental de TP								
74833 Etat compensation TP								
74834 Etat compensation FB								
74835 Etat compensation TH								
			236 582	236 582		<b>0</b>		
<b>Dotations</b>								
7411 DGF								Notifié
74121 DSR								Notifié
	FCTVA Fonctionnement							
			236170	236 170		<b>0</b>		
<b>Subventions participations</b>								
747 Autres subventions participations								
	CAF							
			275 094	275 094		<b>0</b>		
<b>75 Autres produits de gestion</b>								
752 Loyers immeubles								
7588 Location de salles								Location salles
			70 000	69 000		<b>-1 000</b>		
76 Produits financiers			35	35		<b>0</b>		
<b>77 Produits exceptionnels</b>								
	Assurances							
	Autres							
			60 000	60 000		<b>0</b>		
<b>69 Remboursements sur salaires et charges</b>								
	Maladies maternités				35 744			Maladies professionnelles
	Etat aides à l'apprentissage				12 000			
	Autres				3 643			
			39 430	90 817		51 387		0
CA 2020	5 400 852	<b>Total recettes</b>	5 463 570	5 499 322	<b>35 752</b>		<b>0,65%</b> Vs CA 2020	<b>1,82%</b>
	<i>hors cessions</i>			<i>35 752</i>				
	661 158	<b>Excédent de fonct.</b>	393 775	459 395	<b>65 620</b>			

## INVESTISSEMENT DEPENSES

	RAR	BP 2021	BS 2021	DM	TOTAL
<b>BATIMENTS</b>					
Travaux scolaires		30 900			30 900
Bâtiments sportifs		49 000	25 000		74 000
Batiments divers	2 264	93 250			95 514
Travaux en régie		56 546			56 546
Avances sur travaux		25 000			25 000
<u>Opérations</u>					
Extension Ecole M Levin		285 000			285 000
Rénovation école, L Michel		20 000			20 000
Video protection	8 959				8 959
Rénovation thermique salle poly.		20 000			20 000
					0
Travaux en régie					0
	<b>11 223</b>	<b>579 696</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>615 919</b>
<b>VOIRIE</b>					
Marché	80 253	214 100			294 353
Eclairage public	14 664				14 664
Signalisation		11 000			11 000
Enfouissement de lignes	10 000	10 000			20 000
Travaux divers	11 700	6 900			18 600
Champ au prêtre		10 250			10 250
Régie		20 747			20 747
<u>Opérations</u>					
Enfouissement lignes rue Audinc.		337 000			337 000
Coeur de ville Rue Viette 40	763 490		38 000		801 490
Video protection	6 072				6 072
					0
	<b>886 179</b>	<b>609 997</b>	<b>38 000</b>	<b>0</b>	<b>1 534 176</b>
<b>MATERIEL</b>					
Enseignement	2 420	9 510			11 930
Informatique	7 500	32 050	19 200		58 750
Matériel Mairie	8 190				8 190
Matériel Ateliers	9 198	41 940	1 300		52 438
Matériels divers	10 321	23 550			33 871
Véhicules		175 300			175 300
	<b>37 629</b>	<b>282 350</b>	<b>20 500</b>	<b>0</b>	<b>340 479</b>
<b>CULTURE</b>	<b>540</b>	<b>7 050</b>			<b>7 590</b>
<b>SPORTS-VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>2 560</b>	<b>9 450</b>			<b>12 010</b>
<b>JEUNESSE</b>					
Jeux					0
Autres matériel	2 198	9 850			12 048
	<b>2 198</b>	<b>9 850</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 048</b>
<b>URBANISME</b>					
Réserve foncière	79 394				79 394
Cimetière	7 000	35 900			42 900
Colombarium		11 000			11 000
PLU Modif.4	2 200	6 000	1 500		9 700
					0
<u>Opération</u>					
	<b>88 594</b>	<b>52 900</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>142 994</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
Forêt	13 249	15 000			28 249
Sentier découverte	23 200				23 200
Mobilier urbain	4 000				4 000
Multisport		8 000			8 000
Jeux panse		30 600			30 600
Falaise Beme	20 238				20 238
Autres					2 500
Régie		8 825			8 825
<u>Opération</u>					
Chaufferie bois	50 000				50 000
	<b>110 687</b>	<b>62 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>173 112</b>
<b>AUTRES</b>					
Taxe d'aménagement (ex TLE)		62 800			62 800
Dette en capital		195 104	-5 000		190 104
Refinancement dette				773 118	773 118
	<b>0</b>	<b>257 904</b>	<b>-5 000</b>	<b>773 118</b>	<b>1 026 022</b>
	<b>1 139 610</b>	<b>1 871 622</b>	<b>80 000</b>	<b>773 118</b>	<b>3 864 350</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES  
BS 2021**

11/10/2021

	RAR	BP 2021	BS 2021	DM	TOTAL
<b>FCTVA</b>		143 580			143 580
<b>Taxe d'aménagement (TLE)</b>		55 000			55 000
<b>Amortissements</b>		184 926			184 926
<b>Cessions</b>	7 400	70 750			78 150
<b>Refinancement de la dette</b>				809 398	809 398
	<b>7 400</b>	<b>454 256</b>	<b>0</b>	<b>809 398</b>	<b>1 271 054</b>
<b>SUBVENTIONS SUR TRAVAUX</b>					
Subventions courantes		10 000			10 000
SYDED éclairage public		10 771			10 771
Divers Intermarché-FFF-ADEME-FFF...	5 000				5 000
Subventions sur opérations					
<u>Etat cœur de ville</u>	130 900				130 900
PMA Rue d'audincourt			100 000		100 000
CG 25 Centre culturel		58 000			58 000
CG 25 Chafferie bois		14 000			14 000
CG 25 Rue viette		15 275			15 275
ADEME chafferie bois		18 683			18 683
CAF Extension école M Levin			88 702		88 702
CG 25 Equipments sportifs Panse		17 000	14 262		31 262
<b>Remboursements avances sur invest.</b>		25 000			25 000
	<b>135 900</b>	<b>168 729</b>	<b>202 964</b>	<b>0</b>	<b>507 593</b>
	<b>143 300</b>	<b>622 985</b>	<b>202 964</b>	<b>809 398</b>	<b>1 778 647</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>-996 310</b>	<b>-1 248 637</b>	<b>122 964</b>	<b>36 280</b>	<b>-2 085 703</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>44 096</b>	<b>818 581</b>	<b>-476 826</b>		<b>385 851</b>
<b>REPRISE EXCEDENT 2020</b>			<b>1 240 456</b>		<b>1 240 456</b>
<b>EXCEDENT 2021</b>		<b>430 056</b>	<b>65 620</b>	<b>-36 280</b>	<b>459 396</b>
	<b>-952 214</b>	<b>0</b>	<b>952 214</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Affectation résultat 2020</b>			<b>288 242</b>		

**BS 2021  
FONCTIONNEMENT**

	BP 2021	BS 2021	Cumul	CA 2020	BS/CA
<b>Dépenses</b>					
60 Achats	444 160	-18 500	425 660	437 410	-11 750
61/62 Charges externes	726 355	18 100	744 455	510 266	234 189
	1 170 515	-400	1 170 115	947 676	222 439
63 Impôts et taxes	16 280		16 280	13 263	3 017
	<b>1 186 795</b>	<b>-400</b>	<b>1 186 395</b>	<b>960 939</b>	<b>225 456</b>
Frais de personnel	3 065 745	16 605	3 082 350	2 997 662	84 688
	<b>3 065 745</b>	<b>16 605</b>	<b>3 082 350</b>	<b>2 997 662</b>	<b>84 688</b>
Autres charges					0
65 Autres Charges de gestion	438 511	5 000	443 511	433 436	10 075
66 Frais financiers	89 872	-6 000	83 872	53 867	30 005
67 Charges exceptionnelles	16 800	220	17 020	21 359	-4 339
Cessions			0	459 435	-459 435
68 Dotations	186 326		186 326	186 685	-359
73 925 FPIC	85 746	-45 293	40 453	85 746	-45 293
	<b>817 255</b>	<b>-46 073</b>	<b>771 182</b>	<b>1 240 528</b>	<b>-469 346</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>5 069 795</b>	<b>-29 868</b>	<b>5 039 927</b>	<b>5 199 129</b>	<b>-159 202</b>
<b>Recettes</b>					
70 Ventes	314 132	-15 000	299 132	235 697	63 435
72 Production Régie	86 118		86 118	48 346	37 772
	<b>400 250</b>	<b>-15 000</b>	<b>385 250</b>	<b>284 043</b>	<b>101 207</b>
73 Impôts et Taxes					
<i>Directs</i>	1 991 941		1 991 941	2 087 665	-95 724
<i>Compensation TH</i>			0	2 114	-2 114
<i>AC PMA</i>	1 787 940		1 787 940	1 787 940	0
<i>DSC PMA</i>	11 108	365	11 473	11 010	463
<i>FNGIR et divers</i>	143 105		143 105	143 105	0
Autres IT	211 915		211 915	222 805	-10 890
	<b>4 146 009</b>	<b>365</b>	<b>4 146 374</b>	<b>4 254 639</b>	<b>-108 265</b>
74 Péréquations	236 582		236 582	118 622	117 960
Dotations	236 170		236 170	270 365	-34 195
Subventions	275 094		275 094	308 169	-33 075
	<b>747 846</b>	<b>0</b>	<b>747 846</b>	<b>697 156</b>	<b>50 690</b>
75 Autres produits gestion	70 000	-1 000	69 000	66 653	2 347
76 Produits financiers	35		35	17	18
77 Produits exceptionnels	60 000		60 000	40 503	19 497
Cessions			0	459 435	-459 435
64 Remb./Rémunérations	39 430	51 387	90 817	57 841	32 976
					0
<b>Total Recettes</b>	<b>5 463 570</b>	<b>35 752</b>	<b>5 499 322</b>	<b>5 860 287</b>	<b>-360 965</b>
Excédent	393 775	65 620	459 395	661 158	-201 763
	<i>DM</i>		36 281		
	<i>BP</i>		430 056		



**Intervention de M. TISSERAND pour le Groupe autrement, écologique et solidaire :**

*« Nous n'avons pas de remarques particulières sur ce budget supplémentaire 2021, si ce n'est que l'objectif de maîtrise de l'augmentation des frais de fonctionnements est amélioré par le dégrèvement, par PMA, de la moitié de la charge du FPIC.*

*Nous apprécions la volonté de montrer l'économie de 25 000 € espérée grâce à la modernisation de l'éclairage public. Il sera intéressant de chiffrer ce poste pour connaître précisément l'économie réalisée effectivement pour le compte administratif.*

*Les dépenses pour la COVID19 prévues à 16 000 €, contre plus de 30 000 € au CA 2020 sont revues à la baisse pour atteindre 9000 €. Nous tenons à signaler que cette pandémie aura généré plus de 15 000 € d'économie à la commune sur les prestations non réalisées dans les rubriques comportant la dénomination « jeunesse » qui représentaient un budget de près de 69 000 €. Je précise toutefois que cette somme de rubriques avait beaucoup plus souffert en 2020 et représentait moins de 25 000 € au CA 2020 contre 54 000 € pour ce BS.*

*On notera la dépense de 4700 € pour le remplacement des vitres, mémoires de la rivière, plus coûteuses qu'utiles. Ne serait-il pas opportun d'investir, à l'instar de nos voisins, dans une revégétalisation de cette place qui se dégrade sans être utilisée ?*

*Les frais d'entretien de véhicules augmentent notamment en prévision de la nouvelle loi montagne. À ce propos, ne serait-il pas judicieux de n'équiper que quelques véhicules en pneus neige et d'acquérir, pour la majorité de la flotte, des chaînes ou chaussettes, moins onéreux et malgré tout, conformes à la réglementation et certainement suffisants aux conditions climatiques que nous aurons à subir.*

*Les frais de personnel sont également revus à la hausse, malgré une baisse de près de 38 000 € sur le poste des rémunérations du personnel titulaire, largement compensée et enchérie pour couvrir, en autres, les rémunérations de 4 apprentis. Nous ne pouvons qu'apprécier la démarche engagée.*

*Nous voyons également le bénéfice issu de la renégociation des emprunts de la commune. Il est vrai que les taux actuels sont avantageux et il faut en profiter. Si la renégociation des prêts est intéressante il est donc tout aussi intéressant de lancer dès maintenant les projets de mandat, notamment ceux relatifs aux objectifs de réduction du bilan carbone d'où l'importance, comme évoqué dans nos précédents propos, de disposer de projets globaux et finalisés afin de profiter des taux bas d'emprunts qui risquent de ne pas le rester, mais également des opportunités données par le plan de relance écologique, source de subventions diverses, pour bénéficier au final de gains de frais de fonctionnement pérennes.*

*Nous n'avons pas voté positivement ce budget 2021, nous nous abstiendrons donc également pour ses ajustements. »*

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)**

**5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mme WERNY + 2 PROCURATIONS)**

**4 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2021**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon la circulaire du Préfet du Doubs en date du 15 juillet 2021, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2021 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86€, dès lors qu'il en formulera la demande.

L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**5 - CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET A LA CRECHE MULTI ACCUEIL**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pérenniser l'encadrement des enfants, Monsieur le maire propose la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

La Commission Personnel, réunie le 14 octobre 2021, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**6 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AB 672**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il convient de déclasser du domaine public dans le domaine privé communal la parcelle suivante :

- AB 672 de 96 m<sup>2</sup> située rue des Bessots : cession à Monsieur VALITON Daniel 10 rue des Bessots

La Commission Voirie, réunie le 06 octobre 2021, a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND** demande s'il est possible de connaître l'historique du terrain qui a mené à cette situation. Il dit qu'il est étonnant que ce terrain soit occupé illégalement.

**M. BUCHWALDER** dit que ce n'est pas le seul terrain dans cette situation.

**Mme GUEY** dit qu'il y a une différence entre la surface indiquée et la surface que le géomètre a trouvée.

**M. TISSERAND** dit que c'est une grosse différence.

**Mme GUEY** précise que la différence est de 0.96 arrhes.

**M. TISSERAND** dit qu'il peut comprendre qu'il y ait une erreur de contenance, mais dans le cas présent, c'est significatif.

**M. BUCHWALDER** dit que ce n'est pas une erreur de contenance. Il faudrait vérifier dans l'acte d'achat car il est possible que des acquéreurs aient annexé des terrains.

**M. ROBERT** dit qu'on ne peut pas expliquer cette situation, il est nécessaire de regarder les actes.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**7 - AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. et MME DANIEL VALITON**

**M. GAGLIARDI** présente ce point.

Monsieur et Madame Daniel VALITON, domiciliés 10 rue des Bessots à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 96ca, cadastrée AB 672 est proposée au prix de vente de 3 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 288 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Voirie, réunie le 6 octobre 2021 a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND :**

*« Sur les différents bilans annuels des opérations immobilières les prix de ventes des terrains s'échelonnent de 63€ à 37€ par mètre carré. La commune a également vendu des chemins et autres parcelles pour, paraît-il, diminuer les frais d'entretien au détriment du service public. Après une tentative de vente à 12€ le mètre carré, le tarif habituel semble être établi à 6€/m<sup>2</sup>. Seules deux parcelles, en forte pente, ont été vendues 3€/m<sup>2</sup>.*

*Pour le terrain en question, il ne s'agit ni d'un terrain en pente, ni d'un terrain dont l'entretien coûte de l'argent. Je ne vois pas pourquoi il serait bradé à 3€/m<sup>2</sup>, d'autant plus que ce terrain constitue une aisance utilisée depuis un certain nombre d'années.*

*Ce terrain pourrait très bien être vendu au tarif du terrain à bâtir c'est-à-dire bien loin des 3€ proposé ici. D'autant plus qu'on ne peut imaginer les frais à assumer par le propriétaire pour la libération de cette parcelle si la commune ou un autre requérant voulait la récupérer.*

*Si ce terrain n'avait pas été occupé, il aurait peut-être intéressé le voisin et permettre une toute autre urbanisation du secteur. »*

**M. GAGLIARDI** dit que c'est un terrain d'aisance. Les premiers prix, ce sont des terrains constructibles. Eu égard de la situation de M. VALITON, il précise qu'il utilise ce terrain comme un terrain qui lui appartient. L'erreur a été faite au moment de la construction dans les années 1960. M. VALITON n'a pas pu le

constater. Il ajoute que dans l'acte de vente, les réseaux sont représentés, notamment la parcelle en rouge qui est assimilée à un réseau électrique. M. VALITON s'est retrouvé pris au dépourvu lorsqu'il a appris que ça ne lui appartenait pas.

**M. TISSERAND** indique que l'aisance c'est le prix du terrain à bâtir ou la moitié. Sur un montant de 3 € le m<sup>2</sup> par rapport au terrain vendu à la Mélenne, les terrains qu'entretenaient la mairie étaient fixés à 6 € le m<sup>2</sup>. Initialement, c'était proposé à 12 € le m<sup>2</sup>. Il dit qu'il faudrait vendre ce terrain plus cher.

**M. GAGLIARDI** répond que la demande de **M. TISSERAND** est incohérente car il avait auparavant sollicité un terrain constructible de plus 10 ares à 1 € le m<sup>2</sup> à la Mélenne en face de sa propriété. La question des 3 € le m<sup>2</sup> ne doit dès lors pas se poser.

**M. TISSERAND** rétorque que c'est le prix auquel la mairie l'avait acheté (1 € le m<sup>2</sup>).

**M. GAGLIARDI** dit que ce n'est pas comparable car c'est un terrain constructible de 10 ares.

**M. BEE** dit qu'il n'est pas du tout contre la vente de ce terrain. Cependant, lorsque l'on fait la moyenne du prix des terrains vendus, on se retrouve plus vers un montant de 6 € le m<sup>2</sup>, c'est un prix plus conforme.

**M. TISSERAND** dit que ça sera une opération blanche pour la commune car elle va payer les frais de bornage supplémentaires. Finalement, c'est la commune qui paie les pots cassés.

**M. ROBERT** indique que c'est un terrain référencé au cadastre donc il n'y a pas de frais de bornage.

**M. GADET** fait une remarque sur le prix de vente. Parler de 3 € ou de 6 € le m<sup>2</sup>, de 300 € ou 600 € est insignifiant. En effet, il y a des sujets sur lesquels il est nécessaire de consacrer davantage de temps.

**M. PIERGUIDI** dit qu'on peut reconnaître qu'il soit permis d'établir un prix selon certaines règles, en fonction de différentes situations, qu'il s'agisse d'un terrain plat ou non, utilisé pour l'aisance ou non. Ainsi, chaque seloncourtois serait sur un même plan.

**M. TISSERAND** est d'accord avec **M. PIERGUIDI**, il est nécessaire de rester sur des prix cohérents. C'est une histoire de principe. La commune ne doit pas perdre d'argent.

**M. BEE** dit que ce n'est pas une histoire de 300 € mais une histoire de principe, d'uniformité.

**M. BUCHWALDER** indique qu'il ne peut y avoir d'uniformité, que cela dépend des terrains et de la bonne foi des acheteurs mais aussi de la situation des acquéreurs.

**M. BUCHWALDER** propose de soumettre au vote la proposition d'amendement de **M. TISSERAND** pour un prix de vente à 6 € le m<sup>2</sup> :

**5 VOIX POUR (MM. TISSERAND, BEE, Mme WERNY + 2 procurations)  
24 VOIX CONTRE**

**La proposition d'amendement est rejetée.**

**24 VOIX POUR (DONT 6 PROCURATIONS)  
5 VOIX CONTRE (MM. TISSERAND, BEE, Mme WERNY + 2 PROCURATIONS)**

## 8 - EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN

**M. FORESTI** présente ce point.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de rénovation partielle de l'école Marcel Levin.

Par délibérations du 02 Février 2021 et du 13 Avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département, de l'Etat et de la CAF pour une opération estimée au 1<sup>er</sup> trimestre à 383 333.33 € H.T. soit 460 000 € T.T.C.

Le résultat des consultations porte le montant des travaux à 411 414.67 € H.T. soit 493 697.61 € T.T.C. ce qui engendre un montant total de l'opération estimé à 465 138.34 € H.T. soit 554 384.72 € T.T.C. (donc une augmentation de 21.34%)

En effet, le secteur du bâtiment et des travaux publics, après avoir subi de plein fouet la crise de la Covid-19 est aujourd'hui confronté à une tension sur certains de ses approvisionnements, entraînant une forte augmentation des prix des matériaux et d'importants retards de livraisons.

La livraison est impérative pour juin 2022, pour assurer la rentrée scolaire à l'école Marcel Levin regroupant l'ensemble des écoles élémentaires du centre.

Il convient de revoir le plan de financement de l'opération en fonction de la conjoncture actuelle, à savoir :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT		Taux subvention sur dépense subventionnable	Subventions		% Sur total T.T.C.
				Escomptées	Attribuées	
DEPARTEMENT 25 P@C25 Axe 3 Volet A	Travaux	465 138.34	15%	69 770.75 €		
ETAT D.S.I.L.	Travaux	465 138.34	30%	139 541.50 €		
CAF DU DOUBS	Travaux	179 094.00	40%	71 637.00 €	71 637.00 €	
TOTAL SUBVENTIONS				<b>280 949.25 €</b>		<b>50.68 %</b>
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT				273 435.47 €		49.32 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.				554 384.72 €		100 %

La Commission Bâtiments, réunie le 11 octobre 2021, a émis un avis favorable.

### VOTE POUR A L'UNANIMITE

## 09- REGLEMENT DE L'AFFOUAGE - MODIFICATION

**M. MIESKE** présente ce point.

Selon les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code Forestier, le Conseil Municipal peut accorder aux habitants de la Commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique, sans revente des bois acquis.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 octobre 2020 relative au règlement de l'affouage qui précise le mode de partage, les délais et les modalités d'exécution.

Il convient d'actualiser ce règlement et d'y apporter quelques modifications. Cf. règlement joint.

La Commission Environnement-Cadre de Vie-Forêt, réunie le 13 octobre 2021, a émis un avis favorable.

### VOTE POUR A L'UNANIMITE

**10 - 103 EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE - MANDAT SPECIAL ACCORDE AUX ELUS CONGRESSISTES**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que le 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet événement sera un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'Etat et permettra aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Messieurs Daniel BUCHWALDER, Maire et Jean-Marc ROBERT, Adjoint, assisteront au Congrès :

- Participation à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Participation à plusieurs forums et débats organisés par l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Visite du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

L'article L.2123-18 du CGCT dispose que : « *Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.*

*Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal.*

*Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. (...) ».*

Le montant des frais de déplacement et de séjour liés au Congrès, déplacement organisé par l'Association des Maires du Doubs (AMD), s'élève comme suit :

<b>LIBELLE PRESTATIONS</b>	<b>M. BUCHWALDER</b>	<b>M. ROBERT</b>
<b>FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE</b>		
Frais d'inscription	95 €	95 €
<b>FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS</b>		
Déplacement TGV	145 €	145 €
Autocar dans Paris pour les trajets gare de Lyon/Porte de Versailles et pour les 2 soirées communes	55 €	55 €
Chambre 2 nuits avec petit déjeuner	238 €	238 €
Dîner mercredi 17 novembre	75 €	75 €
<b>TOTAL</b>	<b>608 €</b>	<b>608 €</b>

**M. TISSERAND** demande si cela concerne également la formation des élus dispensée par l'AMF.

**M. BUCHWALDER** répond que cela ne concerne pas la formation des élus.

**M. BUCHWALDER** donne la parole à **M. BUHLER**

**M. BUHLER** dit que ces missions de représentation doivent entrer dans un mandat spécial. La formation

continue des élus échappe au mandat spécial. Le Conseil Municipal doit reconnaître qu'il attribue un mandat spécial aux élus pour représenter Seloncourt au congrès et de permettre les remboursements afférents.

**M. TISSERAND** dit que cela signifie que les formations sont agréées par un organisme quelconque.

**M. BUHLER** dit que les formations entrent dans le champ des compétences des élus. Dans le cas présent, il est estimé que ça ne rentre pas dans le champ de compétence des élus. C'est pourquoi, il faut un mandat spécial.

**M. MIESKE** fait une remarque concernant le repas prévu le 17 novembre 2021 lors du congrès des maires. Il souhaite savoir pourquoi aucun repas n'est prévu les 16 et 18 novembre 2021.

**M. BUCHWALDER** répond que les 16 et 18 novembre 2021, les maires sont invités par les parlementaires.

**VOTE**  
**POUR A L'UNANIMITE**

## TABLEAU DES DECISIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 09 JUIN 2020

Objet		Service Instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
				N°	objet					
Contrat/Marché	Nature									
PROGRAMME VOIRIE 2021 AVENANT AU MARCHÉ 202105	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-09-28-43	1	Financier + Prolongation de délai	SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Lot Unique	Agence de Montbéliard, 119 Faubourg de Besançon 25200 MONTBELIARD	28/09/2021	4 943,04 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202116	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-10-13-44			CLAIR ET NET	LOT 03 COUVERTURE	169 Rue du Breuil ZI TECHNOLAND 25460 ETUPES	13/10/2021	33 575,71 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHÉ 202117	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2021-10-13-45			MENETRIER	LOT 12 ISOLATION EXTERIEURE	Site de la Roche 25420 BART	13/10/2021	38 869,33 €



## ARRETES DU MAIRE

<i>N° D'ACTE</i>	<i>MOIS</i>	<i>JOUR</i>	<i>OBJET</i>
ARR2021-09-20-117	9	20	Arrêté de travaux rue des Combes - rue des sources - ETS Véolia eau
ARR2021-09-21-118	9	21	Arrêté de débit de boisson vide grenier du basket le dimanche 3 octobre 2021 - salle polyvalente
ARR2021-09-21-118bis	9	21	Arrêté du maire portant délégation de fonctions et de signature M. Jean-Claude PERROT
ARR2021-09-24-119	9	24	Arrêté fermeture temporaire rue des Vignottes enlèvement carcasse calcinée nettoyage chaussée
ARR2021-09-24-119bis	9	24	Arrêté du maire portant délégation de fonctions et de signature M. Jean-Luc MIESKE
ARR2021-09-28-120	9	28	Arrêté fermeture temporaire rue des Acacias pour une création de branchement par CGHT du 04 octobre 2021 pour 20 jours
ARR2021-09-30-121	9	30	Arrêté de travaux rue des Combes - Guenot reprise enrobé du n° 01 au 07
ARR2021-10-01-122	10	1	Arrêté de travaux Véolia eau rue des Saules à partir du 06 octobre pendant 15 jours
ARR2021-10-01-123	10	1	Arrêté de travaux CIRCET - 9 rue de l'Industrie à partir 18 octobre 2021 jusqu'au 17 novembre 2021
ARR2021-10-05-124	10	5	Arrêté de travaux SOGEA - assainissement et eau potable- rue des Combes du 18 octobre 2021 durant 90 jours
ARR2021-10-07-125	10	7	Arrêté de travaux 54 Ter rue d'Audincourt EIMI Elec ouverture fouille raccordement électrique
ARR2021-10-11-126	10	11	Arrêté fermeture ponton Centre Culturel COLAS ETUPES
ARR2021-10-14-127	10	14	Arrêté de fermeture de route D34 - Rue de berne - SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
ARR2021-10-15-128	10	15	Arrêté de régie provisoire pour le 40e salon d'art

### QUESTIONS ORALES

#### **1/ A propos des comptes rendus des commissions**

##### **M. TISSERAND :**

*« Si les comptes rendus des commissions relatent les faits prévus à l'ordre du jour, quoique parfois de manière trop succincte, nous ne voyons pas apparaître les questions diverses, ni les débats, abordés lors de ces réunions.*

*Une commission est un lieu de dialogue ou chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Chacun peut poser des questions, faire des propositions, donner son avis. C'est la vie communale.*

*Pourquoi n'est-elle pas reportée dans les comptes rendus et donc mise à la disposition de toutes les équipes ? »*

**M. BUCHWALDER** propose à **M. TISSERAND** de réaliser les comptes-rendus.

**M. TISSERAND** dit qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas relatées.

**M. BUCHWALDER** dit que c'est une appréciation subjective. Il y a par moment des remarques qui n'ont pas à figurer dans un compte rendu.

**Mme GUEY** demande à **M. TISSERAND** s'il souhaite que les suggestions de tous apparaissent.

**M. TISSERAND** indique qu'en Commission Finances, il avait été évoqué le projet de panneaux solaires dans la commune de Bondeval. Or, ça n'est pas mentionné sur le compte-rendu.

**M. BUCHWALDER** dit que c'est une information qui n'a pas à figurer sur le compte-rendu. Néanmoins, on fait passer le message aux rapporteurs ainsi qu'au Directeur des Services Techniques.

## **2/ Peut-on établir un groupe de travail concernant les bâtiments du Vieux Seloncourt et du périscolaire**

**M. TISSERAND :**

*« Il a été évoqué lors d'une commission que l'avenir des bâtiments dédiés aux Amis du vieux Seloncourt et au périscolaire étaient remis en cause. Il est évident que ces bâtiments ne vont pas échapper à une rénovation thermique et ces travaux peuvent mettre leurs existences en cause.*

*Ne serait-il pas le moment de créer un groupe de travail multidisciplinaire afin de discuter des solutions possibles concernant ces bâtiments, en faisant l'inventaire des besoins de chacun et ainsi faire le choix le plus pertinent ? »*

**M. BUCHWALDER** dit qu'il n'est pas contre même si la réflexion est déjà bien entamée. Il est néanmoins nécessaire de trouver un pilote.

**M. TISSERAND** dit que la pluridisciplinarité implique de faire intervenir tous les acteurs concernés (écoles, associations).

**M. BUCHWALDER** dit qu'il s'y refuse. Néanmoins, une fois l'analyse faite, les associations seront contactées. Il dit qu'il est plutôt favorable à un groupe de travail d'élus.

## **3/ Question sur le devenir du bâtiment de l'école Louise Michel.**

**M. BUCHWALDER** dit que la réflexion est en cours, l'idée est de recaser soit une partie des Amis du Vieux Seloncourt soit certains services municipaux (Police Municipale ou CCAS). A ce jour, rien n'est acté.

**M. BUCHWALDER** informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mardi 14 décembre 2021 à 18H30.**

**Fin de séance à 19h38**

Le Secrétaire de Séance

**Françoise PAICHEUR**